



# PERMANENCE D'ACCOMPAGNEMENT SOCIAL ET JURIDIQUE DES MIGRANTS DU GRAND TUNIS ET DE SFAX

RAPPORT ANNUEL 2020







# PERMANENCE D'ACCOMPAGNEMENT SOCIAL ET JURIDIQUE DES MIGRANTS DU GRAND TUNIS ET DE SFAX

RAPPORT ANNUEL 2020

« Cette publication a été produite avec le soutien financier de l'Union européenne et du Conseil de l'Europe. Son contenu ne reflète pas nécessairement les opinions de l'Union européenne et du Conseil de l'Europe »

Amélioration du fonctionnement, de la performance et de l'accès à la justice en Tunisie

Financé  
par l'Union européenne  
et le Conseil de l'Europe



UNION EUROPÉENNE

COUNCIL OF EUROPE



CONSEIL DE L'EUROPE

Mis en œuvre  
par le Conseil de l'Europe

# **TABLE DES MATIÈRES**

<b>Sigles et acronymes</b> .....	4
<b>Introduction</b> .....	6
<b>Terre d’Asile Tunisie face au Covid-19 : Bilan des actions d’assistance directe aux migrants</b> .....	9
<b>Les tendances de l’année 2020</b> .....	<b>12</b>
Qui sont les migrants accueillis ? .....	14
Nationalités .....	15
Qu’est-ce que l’apatridie ?.....	16
Genre .....	17
Age.....	18
Situation familiale .....	19
Niveau d’instruction .....	20
<b>Situation en Tunisie des personnes accompagnées</b> .....	<b>21</b>
Région de résidence en Tunisie .....	22
Durée de séjour.....	23
Motif de séjour .....	24
Situation administrative.....	25
Activité en Tunisie .....	26
Mode d’hébergement.....	27
<b>Personnes en détention</b> .....	28
<b>L’accompagnement proposé par Terre d’Asile Tunisie</b> .....	29
Mode d’accès à la permanence .....	30
Type d’accompagnement.....	31
<b>L’accompagnement social</b> .....	<b>32</b>
Types de problématiques.....	33
Partenaires sociaux.....	33
Hébergement .....	34
L’accompagnement des projets générateurs de revenus.....	35
<b>L’accompagnement juridique</b> .....	<b>37</b>
Problématiques juridiques rencontrées.....	38
La résolution des problématiques par la permanence juridique.....	39
Les potentielles victimes de traite.....	40
<b>Les projets de Terre d’Asile Tunisie en 2020</b> .....	<b>42</b>

# **SIGLES ET ACRONYMES**

**APJUST** : Amélioration du fonctionnement, de la performance et de l'accès à la justice en Tunisie.

**DPE** : Délégué à la Protection de l'Enfance

**FTDA** : France terre d'asile

**HCR** : Haut-Commissariat des Nations unies aux réfugiés

**INLCT** : Instance nationale de lutte contre la traite des personnes

**MdM** : Médecins du Monde

**MNA** : Mineurs non accompagnés

**OIM** : Organisation Internationale pour les Migrations

**OSC** : Organisations de la société civile

**RECOLTEHA** : Renforcement des capacités des organisations de la société civile pour mieux lutter contre la traite des êtres humains en Afrique

**TAT** : Terre d'Asile Tunisie

**UE** : Union européenne

# INTRODUCTION

Six années d'existence de la permanence sociale et juridique d'accompagnement des migrants de Terre d'Asile Tunisie.



Depuis 2014 à Tunis et depuis 2016 à Sfax, avec le soutien financier de la Coopération suisse ainsi que de l'Union européenne, Terre d'Asile Tunisie a développé un dispositif opérationnel d'information, d'orientation et de référencement qui vise à faire le lien entre les migrants nécessitant une assistance sociale et juridique et les institutions et associations tunisiennes pouvant répondre à leurs besoins.

Ce dispositif a pour objectif de permettre l'accès des migrants à leurs droits en Tunisie, tout en développant les capacités d'intervention opérationnelle et de plaider de la société civile tunisienne dans le domaine de la défense des droits des migrants, des demandeurs d'asile, des réfugiés, des victimes de traite, des victimes de discriminations et des enfants non accompagnés, ainsi que de participer à l'émergence d'un débat public démocratique, éclairé et apaisé sur les questions migratoires en Tunisie.

Accessibles avec ou sans rendez-vous, les permanences proposent un accompagnement social et juridique inconditionnel et global à toutes les personnes étrangères ayant besoin d'assistance.

- Le **pôle juridique** permet un accès aux droits à travers l'information et le conseil juridique personnalisé, la médiation, l'aide aux démarches, ainsi que l'orientation vers un réseau d'avocats.
- Le **pôle social** propose une écoute, recherche des solutions individualisées pour l'hébergement, l'accès aux soins ou aux aides d'urgence, et accompagne les projets d'insertion sociale et économique en Tunisie.

## LES MODALITÉS DE L'ACCOMPAGNEMENT

Le mode opératoire des permanences vise à garantir aux personnes migrantes l'accès aux droits et leur autonomisation. Ainsi, l'accompagnement s'organise à travers des entretiens individuels et confidentiels, qui permettent aux bénéficiaires d'exprimer leurs besoins et de recevoir une information sur leurs droits. En fonction des besoins, les réponses peuvent être apportées soit immédiatement, à travers une information ou l'orientation vers un partenaire, soit en plusieurs étapes, à travers des démarches à effectuer. L'équipe sociale ou juridique peut ainsi donner plusieurs rendez-vous aux personnes. L'accent est mis sur l'autonomisation des usagers, le respect de la dignité et la promotion des droits.

Chaque accompagnement fait l'objet d'un compte rendu précis qui permet de suivre les démarches effectuées ou à effectuer, mais aussi de documenter les réalités vécues par les migrants. En effet, la compilation, année après année, des problématiques liées à l'accès aux droits des migrants en Tunisie permet d'avoir une vision globale des axes de travail à développer par la société civile et les institutions et alimente ainsi nos actions de renforcement de capacités, de sensibilisation et de plaider.

Au fil des années, Terre d'Asile Tunisie a développé un réseau de partenaires vers lesquels elle peut orienter les usagers en fonction de leurs besoins sociaux, médicaux, juridiques, administratifs ou encore économiques. Ces acteurs, associatifs ou institutionnels, sont eux-mêmes en mesure d'informer les migrants, de leur fournir des services ou de les orienter vers d'autres services en fonction de leurs besoins.

Le rapport d'activité de la permanence de l'année 2020, sixième année d'existence de notre plateforme d'accès aux droits, présente d'abord l'impact de la pandémie de Covid-19 sur nos activités et les défis qu'ont posé les confinements et limitations de circulation pour nos publics. Sont ensuite détaillés les profils des personnes accueillies, afin de tenter d'identifier les personnes qui font appel à nos services ainsi que leurs situations en Tunisie. Dans une deuxième partie, nous détaillons l'accompagnement proposé par notre association : les besoins des migrants et la façon dont nous nous efforçons d'y répondre, en collaboration avec la société civile et les institutions tunisiennes.

L'année 2020 a également été marquée par la mise en place de guichets informatifs dans le cadre du projet « Programme d'appui à l'autonomisation et à l'inclusion des populations », mis en place avec CEFA et financé par l'Union Européenne, ainsi que de permanences mobiles dans le cadre du projet « Accès aux Droits pour les Personnes Étrangères Vulnérables » financé par le Conseil de l'Europe et l'Union européenne au sein du programme AP-JUST. Ces nouveautés, à travers un travail en réseau, ont pour objectif de permettre à toutes les personnes migrantes qui se trouvent sur le territoire tunisien dans une situation vulnérable, d'être informées sur leurs droits et accompagnées afin de les faire appliquer, et ce quel que soit leur statut administratif, leur sexe, leur âge ou leur nationalité.

Par ailleurs, entre février 2020 et janvier 2021, dans le cadre du projet « Pour la Consolidation des Capacités de la Société Civile Tunisienne dans la Lutte Contre les Formes de Discrimination », financé par l'organisation Minority Rights Group (MRG), les permanences de Terre d'Asile Tunisie ont collecté et analysé les données des cas de discrimination récoltées par ses permanences d'accueil. Ainsi, 68 cas de discrimination ont été détectés de février à décembre 2021 et 6 victimes ont bénéficié d'une mobilisation d'avocats sur la base de la loi organique n°2018-50 du 23 octobre 2018.



**TERRE D'ASILE  
TUNISIE FACE AU  
COVID-19 :**

## BILAN DES ACTIONS D'ASSISTANCE DIRECTE AUX MIGRANTS

La crise du Covid-19 a directement impacté les populations vulnérables en Tunisie, les citoyens tunisiens ainsi que les migrants, que ce soit sur le plan sanitaire, économique ou social. Terre d'Asile Tunisie a ainsi dû adapter son fonctionnement au nouveau contexte sanitaire mais surtout aux besoins des migrants qui se sont retrouvés particulièrement fragilisés par les mesures gouvernementales.

En effet, pour répondre à la crise du Covid-19, le gouvernement tunisien a adopté une série de mesures plus ou moins strictes à partir du 11 mars 2020. Cependant, ces mesures restrictives ainsi que celles de soutien social et économique aux populations ne prennent pas en compte certaines catégories de personnes, comme les migrants, les demandeurs d'asile, les réfugiés, les personnes vivant dans les centres de détention, les personnes âgées, les mineurs non accompagnés et les personnes handicapées. Les personnes travaillant dans le secteur informel constituent aussi une population vulnérable étant donné l'instabilité de leurs sources de revenus.

Dès l'entrée en vigueur des mesures de confinement, Terre d'asile Tunisie s'est mobilisée afin de fournir aux migrants en situation de vulnérabilité une assistance et ainsi, de les aider à surmonter les difficultés liées à cette crise. Avec l'aide de nos partenaires, nous avons pu venir en aide à de nombreux migrants dans le grand Tunis et à Sfax.

La propagation du Covid-19 et les restrictions sanitaires ont fragilisé davantage les populations vulnérables et marginalisées en Tunisie. Les migrants en font partie : nombreux sont ceux qui ont perdu leurs sources de revenus, qui peuvent difficilement avoir recours à un médecin, vivent dans des lieux qui rendent difficile le respect des mesures de prévention sanitaire ou souffrent d'un manque d'accès à l'information.

Des efforts ont été réalisés par le gouvernement afin d'apporter une réponse plus inclusive à cette crise et de développer une coordination impliquant différents acteurs de la société civile impliqués dans la défense et la protection des personnes migrantes en Tunisie.

D'autre part, de nombreuses initiatives solidaires ont émergé. Elles permettent de venir en aide à un nombre important de migrants en situation de vulnérabilité. Terre d'Asile Tunisie a participé au travail de coordination des initiatives de la société civile et d'évaluation des besoins des personnes en situation de vulnérabilité en réponse à la crise sanitaire. Les pouvoirs publics locaux ont également pris part à ce travail d'évaluation, d'organisation des réponses de terrain et d'identification des obstacles.

Des initiatives de la société civile tunisienne et internationale et des autorités locales ont pris forme et ont permis à cette population d'être assistée. Terre d'Asile Tunisie a soutenu et contribué notamment aux initiatives de By Lhwem, du comité régional du Croissant Rouge de l'Ariana et de la Municipalité de la Marsa, qui ont lancé des appels aux dons et à la solidarité. Elle a également coordonné également avec la société civile et la mairie de Sfax une action solidaire à destination des personnes vulnérables de la commune de Sfax.

Les principales actions d'intervention ont été :

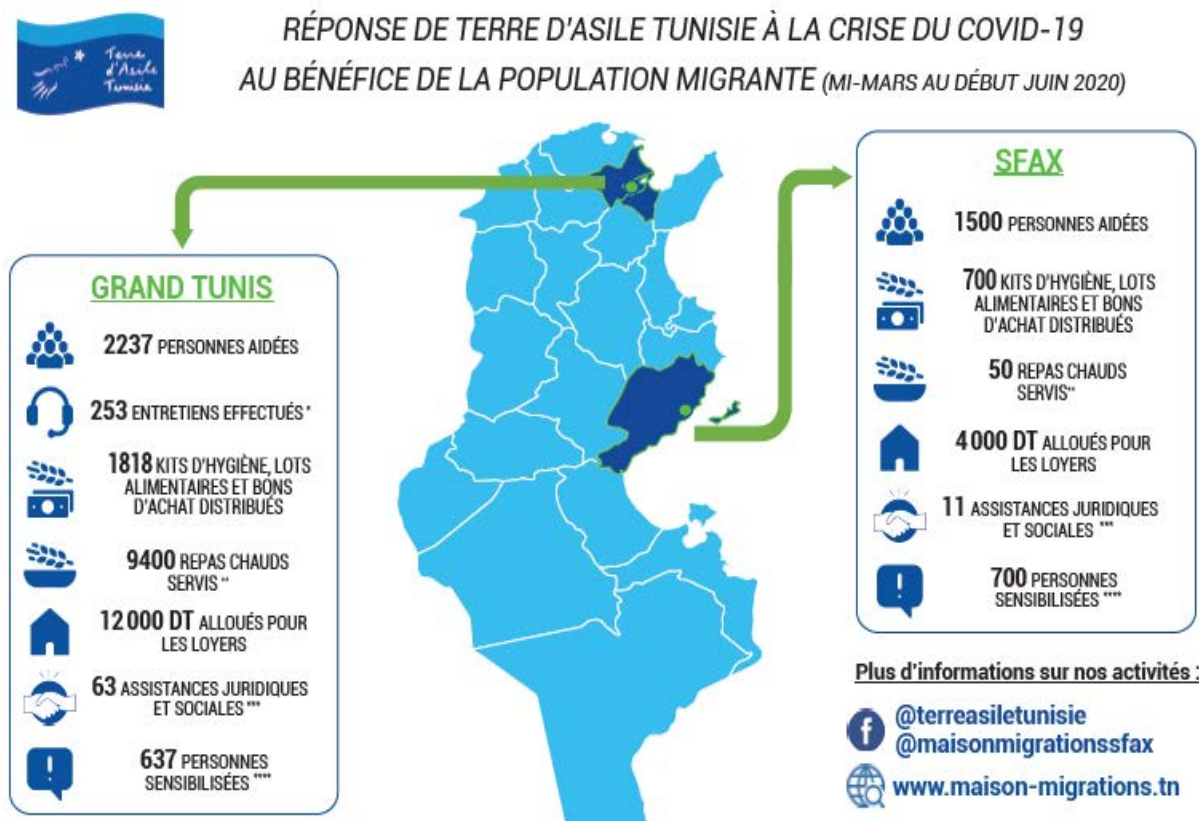
- Des campagnes de sensibilisation et d'information téléphonique sur les mesures de protection et les recommandations émises par les autorités sanitaires
- Mise en place d'une permanence téléphonique pour effectuer des entretiens à distance pendant les confinements
- Distribution des lots alimentaires, des bons d'achat et des kits d'hygiène
- Distribution de repas chauds

- Aide au loyer
- Assurer une prise en charge psychologique téléphonique
- Mise en place d'une cellule juridique de médiation pour les personnes confrontées à un litige avec leur bailleur
- Coordination de distributions avec les acteurs de la société civile

Durant le confinement général du printemps 2020 et pour s'adapter à la situation, Terre d'Asile a assuré des entretiens téléphoniques à distance afin de maintenir l'accès de la population migrante aux services délivrés par ses permanences d'accueil. Après l'identification des différents besoins, et avec l'aide de nos partenaires, nous avons pu venir en aide à de nombreux migrants dans le grand Tunis et à Sfax.

La carte ci-dessous illustre les efforts et les services mis en place par Terre d'Asile Tunisie lors du premier confinement général, soit de mars à juin 2020, afin d'aider les personnes migrantes en situation de vulnérabilité à faire face à cette crise.

A la fin du confinement général, Terre d'Asile Tunisie a poursuivi ses missions d'assistance sociale et juridique et a assuré un accueil sur rendez-vous au sein de ses permanences.



\* Appels des personnes nécessiteuses qui ont sollicité une aide alimentaire, une médiation avec les bailleurs, ou un accès aux soins  
 \*\* Coordination de la distribution, distribution et identification des bénéficiaires  
 \*\*\* Campagne de sensibilisation téléphonique sur les mesures de protection et les recommandations émises par les autorités sanitaires  
 \*\*\*\* 35 médiations avec les bailleurs, 27 conseils juridiques, 1 assistance psychologique à Tunis et 5 médiations avec les bailleurs, 6 conseils juridiques à Sfax

Partenaires : African Business Leader, Banque Africaine de Développement, By-Lwhem, Croissant Rouge Tunisien (comité régional Ariana), Ambassade de Grande-Bretagne, Jeune chambre internationale (JCI), Association Marhama, Municipalité de la Marsa, ministère des Droits de l'Homme, Organisation Internationale pour les Migrations

## LES TENDANCES DE L'ANNÉE 2020

**En 2020, la pandémie de Covid-19 a eu des répercussions sur le fonctionnement des permanences d'accueil de Terre d'Asile Tunisie. Face à cette pandémie et en raison du respect des restrictions sanitaires décrétées par le gouvernement tunisien, TAT a pris la décision, depuis le début de la pandémie, de suspendre les journées portes ouvertes et de maintenir l'accueil uniquement sur rendez-vous.**

Comme d'autres pays du monde, la Tunisie a mis en place des restrictions de déplacement et a fermé ses frontières pour limiter la propagation de la pandémie de COVID-19. Cela a affecté les flux migratoires et certaines personnes ont été forcées de reporter leurs projets d'immigration.

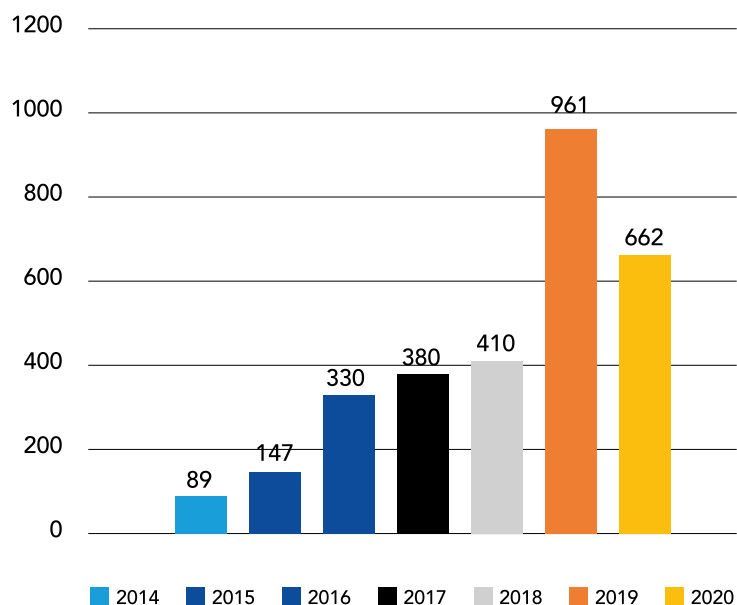
En effet, la fermeture des frontières ainsi que les autres restrictions sanitaires mises en place par la Tunisie et leur impact sur notre fonctionnement habituel, ont eu des répercussions sur le nombre de personnes accueillies par la permanence qui a chuté de **31%** par rapport à l'année 2019.

Au cours de l'année 2020, **662 nouvelles personnes** étrangères ayant besoin d'un accompagnement ont sollicité les services de la permanence et ont reçu un accompagnement individualisé, dont **508** personnes à Tunis et **154** personnes à Sfax. Entre les nouvelles personnes sollicitant un entretien et celles revenant à la permanence pour un suivi, l'équipe du pôle protection a réalisé un total de **1249 entretiens** pendant l'année 2020.

Pour faire face aux besoins des nouvelles personnes au début de la pandémie et pendant le confinement général qui a duré de mars 2020 à juin 2020, l'équipe de la permanence a effectué **294 entretiens** à distance. Ce nombre très important de sollicitations

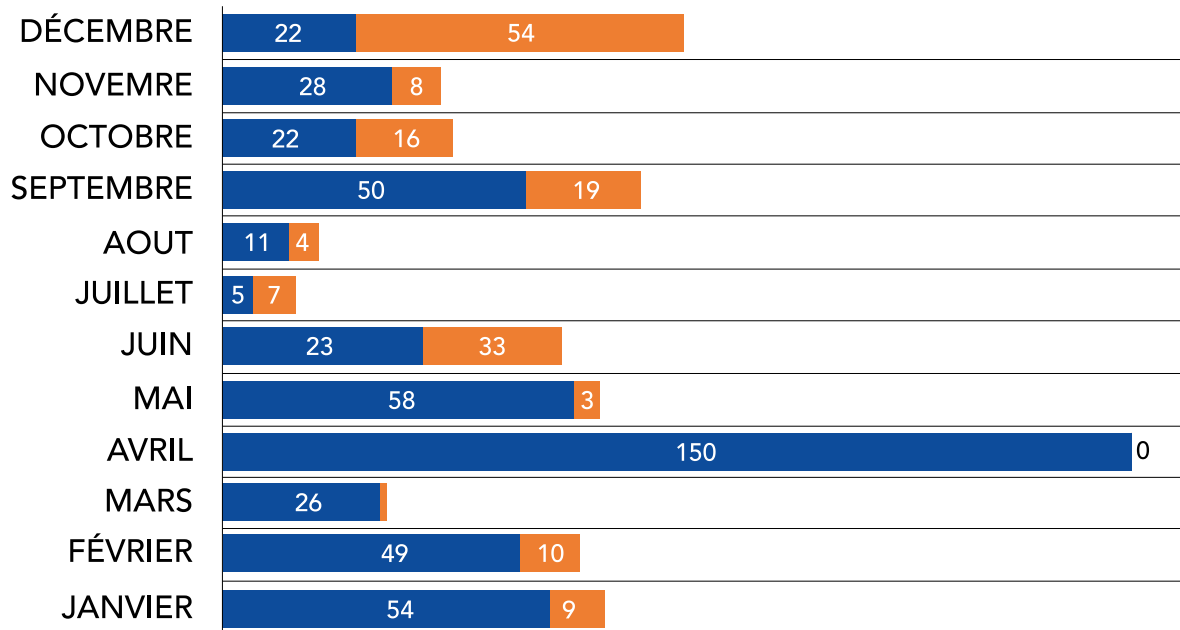
peut s'expliquer par l'impact du Covid-19 sur les migrants les plus vulnérables, l'épuisement des ressources financières, l'augmentation de la notoriété de l'association auprès du public cible et auprès des partenaires qui les orientent, mais aussi par l'adaptation des services proposés par Terre d'Asile Tunisie pour faire face à la crise sanitaire et répondre aux nouveaux besoins identifiés, comme l'aide alimentaire, les frais de loyer, la distribution de bons d'achat etc.

NOUVELLES PERSONNES ACCUEILLIES PAR AN



En décembre 2020, l'équipe de Sfax s'est déplacée à Médenine et Zarzis dans le cadre d'une permanence mobile, ce qui explique la hausse du nombre d'entretiens pour ce mois-là.

### NOUVELLES PERSONNES ACCUEILLIES PAR MOIS EN 2020



	Janvier	Février	Mars	Avril	Mai	Juin	Juillet	Aout	Septembre	Octobre	Novembre	Décembre
TUNIS	54	49	26	150	58	33	5	11	50	22	28	22
SFAX	9	10	1	0	3	23	7	4	19	16	8	54

**QUI SONT LES  
MIGRANTS  
ACCUEILLIS ?**



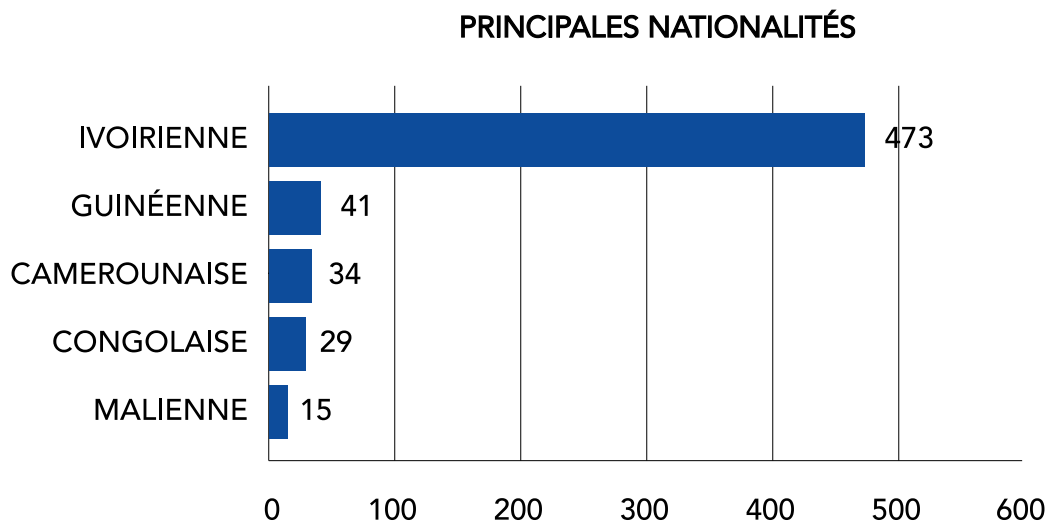
## NATIONALITÉS

Le public accompagné par la permanence provenait de **30** pays différents, principalement d'Afrique et du Moyen-Orient, mais aussi d'Europe et d'Amérique du Nord.

La grande majorité des bénéficiaires, soit **95 %**, sont originaires d'Afrique subsaharienne et notamment de Côte d'Ivoire (71%). Cette prépondérance de la nationalité ivoirienne depuis quelques années s'explique tout d'abord par la proportion importante de citoyens ivoiriens en Tunisie, mais aussi par l'importance du bouche à oreille au sein de cette communauté qui est très structurée notamment grâce à la présence de nombreuses associations de la diaspora.

Parmi les ressortissants d'**Afrique de l'Ouest** (Côte d'Ivoire, République démocratique du Congo, Cameroun, Sénégal, Mali, Burkina Faso, Guinée, Niger, Nigeria, Sierra Leone...) une grande diversité de profils se présente à la permanence : étudiants, travailleurs, demandeurs d'asile, victimes de traite. Ils sont représentatifs de la multiplicité des situations vécues par les migrants en Tunisie.

Parmi les ressortissants d'**Afrique du Nord**, des citoyens libyens et algériens ont consulté les permanences de Terre d'Asile Tunisie pour solliciter une aide en matière de demande d'asile ainsi qu'une assistance sociale et juridique.



Parmi les autres nationalités, on peut noter des **Syriens** demandeurs d'asile ainsi que des **Soudanais** et des **Maliens** ayant résidé en Libye avant de venir en Tunisie. Ils ont dû fuir leur pays à cause de la situation sécuritaire compliquée ou pour échapper aux violences dont ils ont été victimes.

Aussi, l'année 2020 se distingue par l'accueil de **6** personnes apatrides qui font face à une multitude de problèmes sociaux et juridiques.

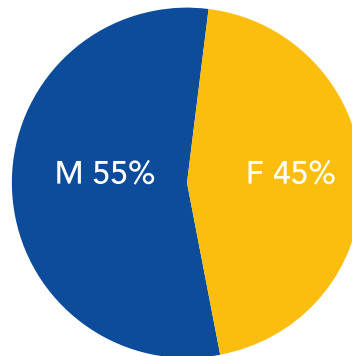
## QU'EST-CE QUE L'APATRIDIE ?

Selon l'article 1 de la convention de 1954 relative au statut des apatrides : « *Un apatride désigne « une personne qu'aucun Etat ne reconnaît comme son ressortissant par application de sa législation ».* Un apatride ne possède donc la nationalité d'aucun pays. Certaines personnes naissent apatrides, tandis que d'autres le deviennent. L'apatridie peut se produire pour plusieurs raisons, notamment en raison de la discrimination envers certains groupes ethniques ou religieux ou en raison du genre, de l'émergence de nouveaux Etats et de transferts de territoires entre Etats existants et des lacunes dans les lois sur la nationalité. Quelle qu'en soit la cause, l'apatridie a des conséquences graves pour les personnes dans presque tous les pays et régions du monde.

La Convention relative au statut des apatrides a été adoptée le 28 septembre 1954, et a été ratifiée en Tunisie en 1969.

## GENRE

### GENRE



En 2020, **55%** des bénéficiaires accompagnés par la permanence étaient des femmes, tandis que les hommes constituaient 45% des personnes accompagnées. La proportion d'hommes a légèrement baissé cette année par rapport aux deux dernières années (50% d'hommes en 2019 et 47% en 2018). Une personne transgenre a également été accompagnée et a bénéficié d'une prise en charge spécifique.

L'accroissement de la migration féminine peut s'expliquer par différentes raisons qui sont notamment liées à la situation socio-économique (pauvreté, manque de perspectives professionnelles...) ou liées à la réalité et à la dureté de la vie dans les pays d'origine (guerre, violences sexuelles, mariage forcé, insécurité...).

Ces chiffres témoignent aussi du fait qu'à partir de 2016, un profil particulier, celui des victimes de traite, a commencé à apparaître. Même si ce phénomène existe depuis longtemps en Tunisie, ce n'est que depuis la loi organique n°2016-61 du 3 août 2016 relative à la prévention et la lutte contre la traite des personnes et la création de l'Instance nationale de lutte contre la traite des personnes que celui-ci a commencé à être connu des autorités et du grand public. Ces personnes arrivent généralement en Tunisie à travers des faux contrats, et sont ensuite séquestrées et forcées à travailler sans salaire dans des conditions indignes. Une grande majorité des victimes reçues par nos permanences sont des femmes exploitées dans le travail domestique. Elles sont plus nombreuses que les hommes à avoir subi des crimes de traite (80% des victimes de traites sont des femmes) et sollicitent davantage une assistance pour l'enregistrement des enfants ou les kits hygiènes pour bébés (notamment les mères célibataires).

Il est vrai que ces situations sont plus prégnantes chez les femmes mais elles touchent également les hommes, qui sont parfois obligés de fuir, dans l'espoir d'un meilleur avenir dans un pays plus sûr ou pour trouver un travail qui leur permette d'assurer un meilleur revenu et de subvenir à leurs besoins.

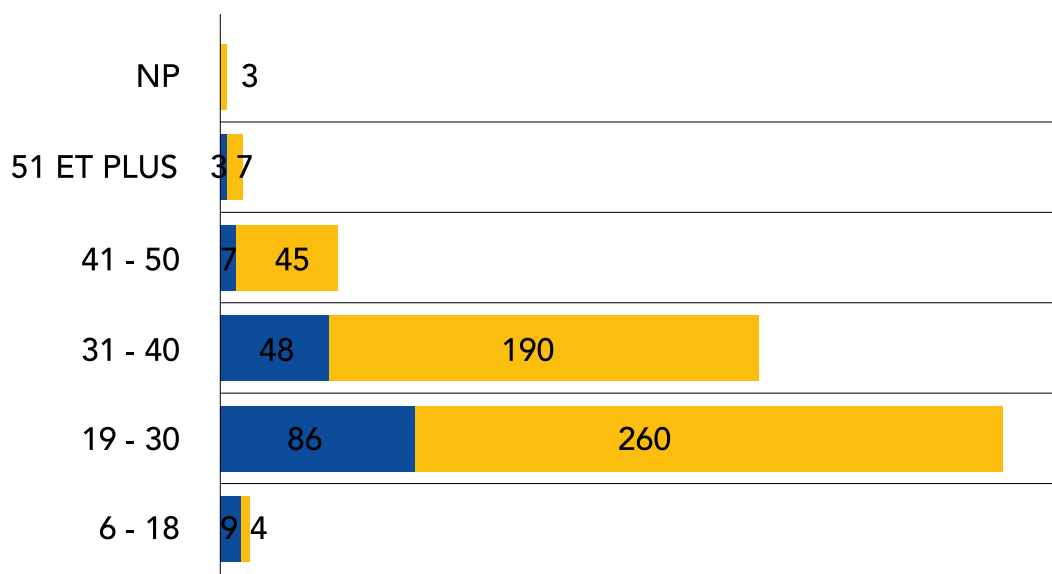
D'autres bénéficiaires ont choisi de quitter leur pays dans le but de poursuivre des études supérieures.

## AGE

**52%** des bénéficiaires accueillis avaient entre **19 et 30 ans**. La deuxième tranche d'âge (**36%**) représente les personnes âgées de **31 à 40 ans**.

Ces taux reflètent la prépondérance de la migration des jeunes qui voient en la migration un moyen de construire un meilleur avenir et une possibilité de réaliser leurs projets personnels et professionnels.

### ÂGE DES BÉNÉFICIAIRES



	6-18	19-30	31-40	41-50	51 et plus	NP
SFAX	9	86	48	7	3	0
TUNIS	4	260	190	45	7	3

**13** mineurs non accompagnés (MNA) ont été assistés en 2020 dont six sont originaires de la Côte d'Ivoire, un du Cameroun, trois de Guinée, deux du Soudan et un du Togo.

Les parcours des mineurs non accompagnés reçus sont souvent traumatisants et complexes. Lors de l'entretien d'accueil, la spécificité de ces enfants migrants est prise en compte. Après le profilage et la collecte des informations nécessaires, ils ont été orientés vers le Conseil tunisien pour les réfugiés afin d'entamer une procédure de demande d'asile. Les mineurs ont aussi été signalés au Délégué à la Protection de l'Enfance (DPE) et ont été assistés et accompagnés par les permanences juridiques et sociales de Terre d'Asile Tunisie.

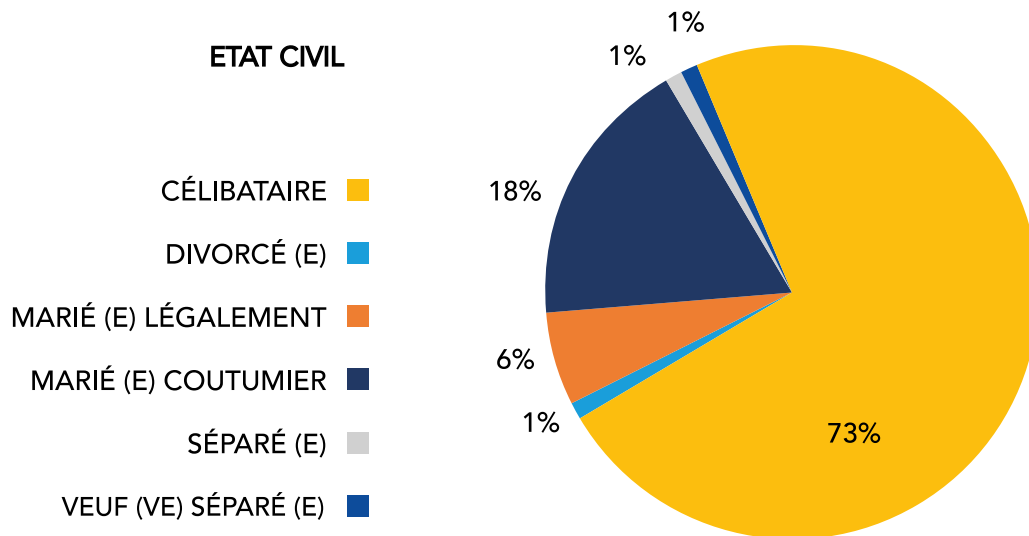
Selon la définition du Haut-Commissariat des Nations unies pour les Réfugiés (UNHCR), « un enfant non accompagné est une personne âgée de moins de 18 ans, sauf si la majorité est atteinte plus tôt en vertu de la législation qui lui est applicable, qui est séparé de ses deux parents et n'est pas pris en charge par un adulte ayant, de par la loi ou la coutume, la responsabilité de le faire. <sup>1</sup>»

<sup>1</sup> UNHCR, Note sur les politiques et procédures à appliquer dans le cas des enfants non accompagnés en quête d'asile, février 1997

La minorité des MNA peut s'avérer difficile à prouver car ces jeunes arrivent généralement en Tunisie sans documents d'identité ou avec des documents sans photographie. En cas de doute sur l'âge qu'ils allèguent à leur arrivée et/ou en l'absence de documents officiels, aucun processus n'est adapté pour la détermination de l'âge biologique de l'enfant. Néanmoins, le DPE peut demander une autorisation pour effectuer un test osseux auprès du juge de la famille.

## SITUATION FAMILIALE

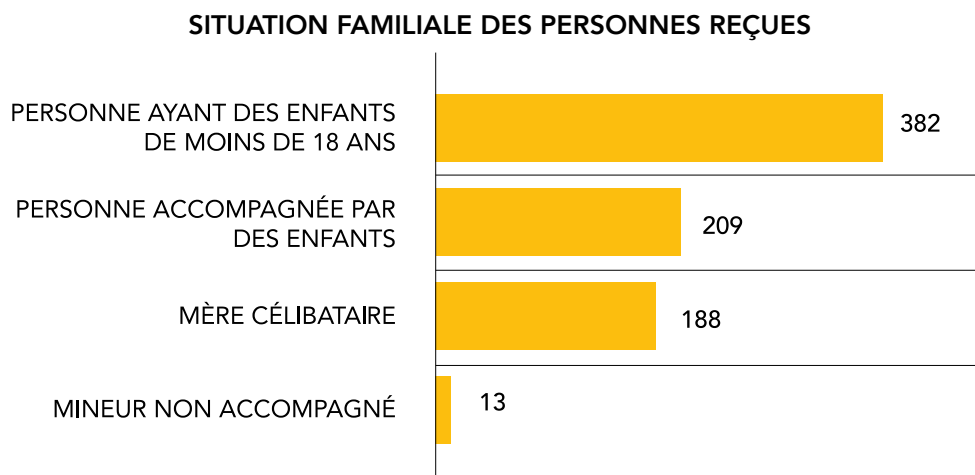
La plupart des bénéficiaires reçus par la permanence (**73%**) sont **célibataires**. Cela reflète aussi la moyenne d'âge des personnes accueillies.



La part des **mères célibataires** est en augmentation. Elle est passée de 6% en 2018 et 11% en 2019 à **24%** en 2020, ce qui correspond à 188 femmes.

Les mères célibataires vivant en Tunisie se retrouvent dans cette situation car, souvent, le père de l'enfant retourne dans son pays d'origine en les abandonnant ou part vers un pays européen de manière irrégulière. La mère seule est exposée à des risques sociaux importants tels que la précarité et l'exploitation. La précarité des salaires ou le manque de ressources financières les confrontent par conséquent à des difficultés pour subvenir à leurs besoins.

Parmi les personnes accueillies (hommes et femmes), on note que **48%** ont laissé des enfants mineurs dans leur pays d'origine dans le but de chercher un emploi en Tunisie et de subvenir aux besoins de leur famille. Ces personnes subissent donc une pression importante.

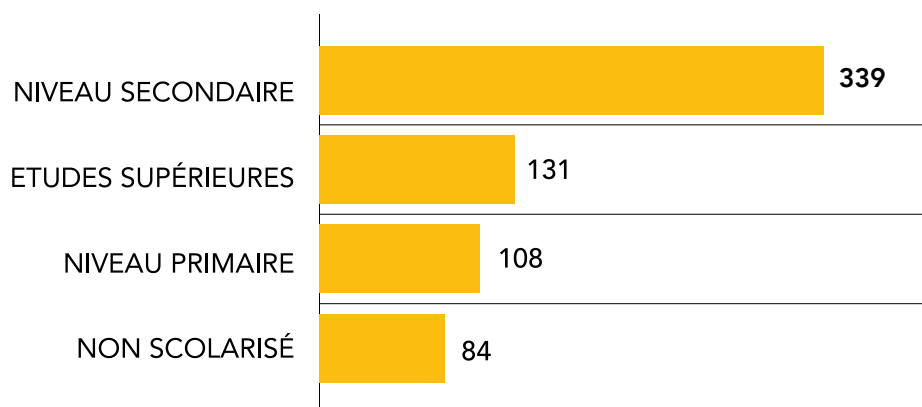


## NIVEAU D'INSTRUCTION

Le niveau d'instruction des nouvelles personnes accueillies en 2020 est varié : une majorité des bénéficiaires, soit **51%**, a principalement un niveau d'instruction secondaire, d'autres sont diplômés de l'enseignement supérieur (**20%**), alors que d'autres sont relativement peu instruits.

Pour déterminer la vulnérabilité d'une personne exposée à l'exploitation, aux mauvais traitements et aux violations des droits, il est nécessaire d'évaluer son niveau d'instruction et plus largement les facteurs économiques, sociaux et culturels qui influent sur la situation globale dans laquelle se trouve la personne.

### NIVEAU D'INSTRUCTION



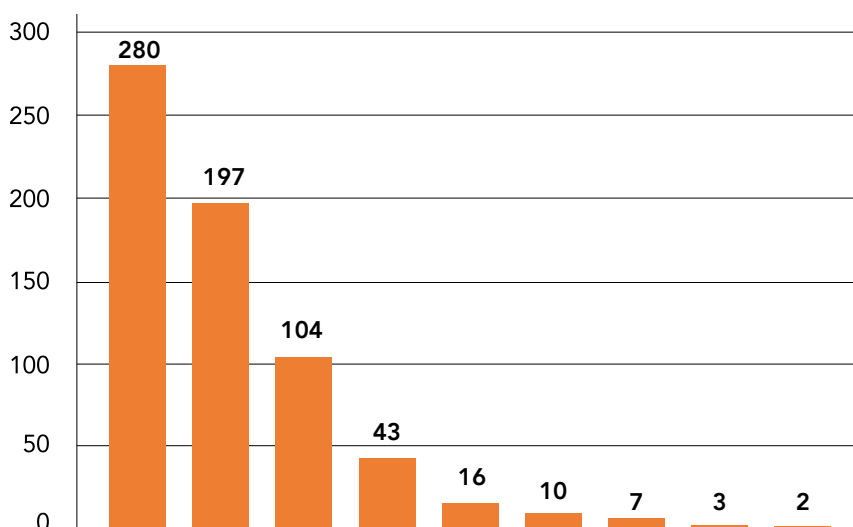
# **SITUATION EN TUNISIE DES PERSONNES ACCOMPAGNÉES**

## Région de résidence en Tunisie

En 2020, nous avons constaté que les personnes reçues par nos permanences d'accueil sont pour la majorité (**42%**) installées dans le gouvernorat de l'Ariana, **30%** dans le gouvernorat de Tunis et **16%** dans le gouvernorat de Sfax. La concentration géographique des migrants dans la région du Grand Tunis a évolué au fil des dernières années et elle peut être expliquée par le choix des nouveaux arrivants de s'installer dans des zones où se trouvent leurs communautés ainsi que dans des zones favorisant l'accès à un emploi.

Cette année, nous avons également été sollicités par des personnes vivant dans des régions plus lointaines, notamment **7%** sont installés à Médenine. Ces personnes ont été accueillies à travers des permanences mobiles, organisées dans le cadre du projet « Accès aux Droits pour les Personnes Etrangères Vulnérables » porté par Terre d'Asile Tunisie et financé par le Conseil de l'Europe et l'Union européenne, qui a pour objectif global de travailler en réseau afin de permettre à toutes les personnes migrantes qui se trouvent sur le territoire tunisien dans une situation vulnérable, quel que soit leur statut administratif, leur sexe, leur âge ou leur nationalité, d'être informées sur leurs droits et accompagnées pour les faire appliquer, et ce afin de renforcer l'état de droit en Tunisie.

### LIEU DE RÉSIDENCE



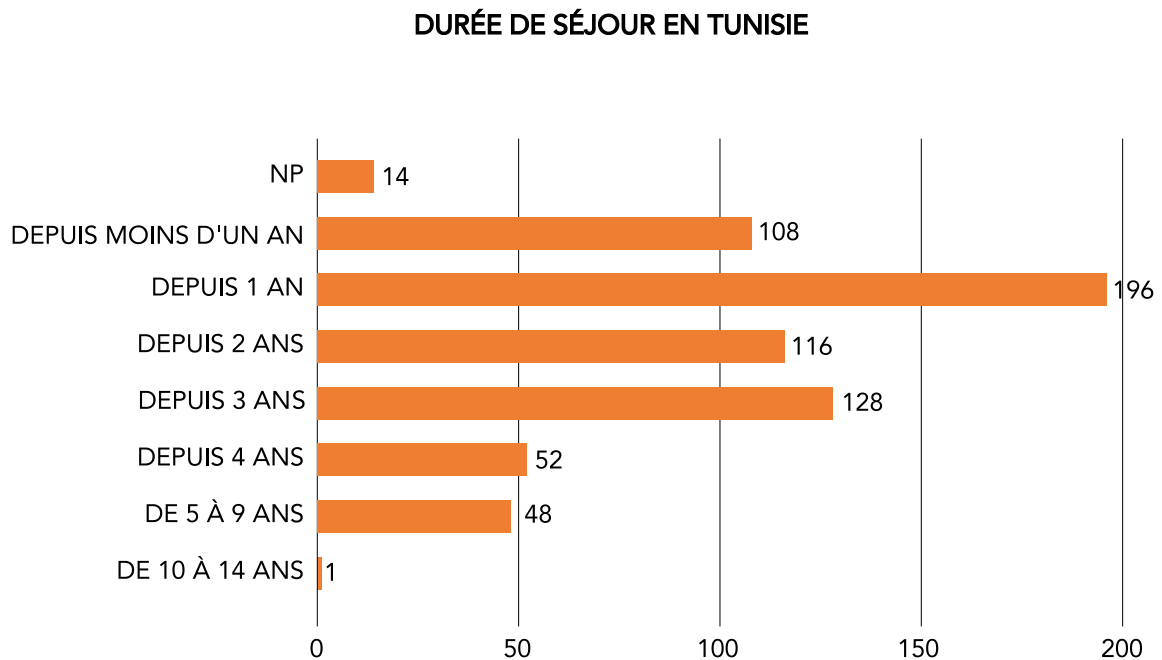
Ariana	Tunis	Sfax	Médenine	SDF	NP	Nabeul	Sousse	Zarzis
280	197	104	43	16	10	7	3	2
42%	30%	16%	7%	2%	2%	1%	0%	0%



## Durée de séjour

**30%** des personnes accueillies sont arrivées depuis un an ou moins, **19%** des personnes sont arrivées il y a plus de 3 ans. Il convient également de rappeler que si certains viennent en Tunisie car c'est un pays de départ et/ou de transit, certains migrants s'installent en Tunisie par choix et ce pour un temps plus ou moins long, qui souvent dépasse 5 ans.

Les personnes migrantes, qu'elles soient présentes sur le territoire tunisien pour une courte durée ou pour s'y installer, sont confrontées aux mêmes problématiques.



de 10 à 14 ans	de 5 à 9 ans	Deouis 4 ans	Depuis 3 ans	Depuis 2 ans	Depuis 1 an	Depuis moins d'un an	NP
1	48	52	128	116	196	108	14
0%	7%	8%	19%	18%	30%	16%	2%

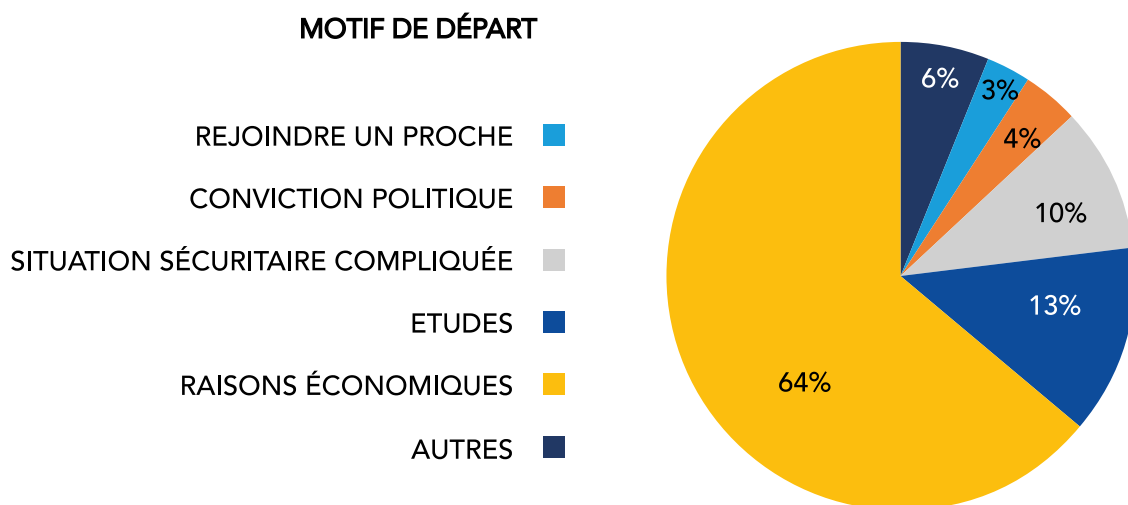
## Motif de séjour

**La majorité des bénéficiaires, soit 63%**, ont déclaré avoir quitté leur pays et rejoint la Tunisie pour améliorer leur **situation économique**, que ce soit par leurs propres moyens et par leur propre volonté ou par le moyen d'un intermédiaire qui a pu les convaincre de venir. Certaines personnes déclarent aussi partir, non seulement pour améliorer leurs conditions de vie mais aussi celles de leur famille dans le pays d'origine.

Le deuxième motif le plus cité est celui des études : **13% des bénéficiaires sont en Tunisie pour étudier**. La mobilité de ces étudiants reflète la difficulté de leurs pays d'origine à répondre à la forte croissance de la demande en enseignement supérieur.

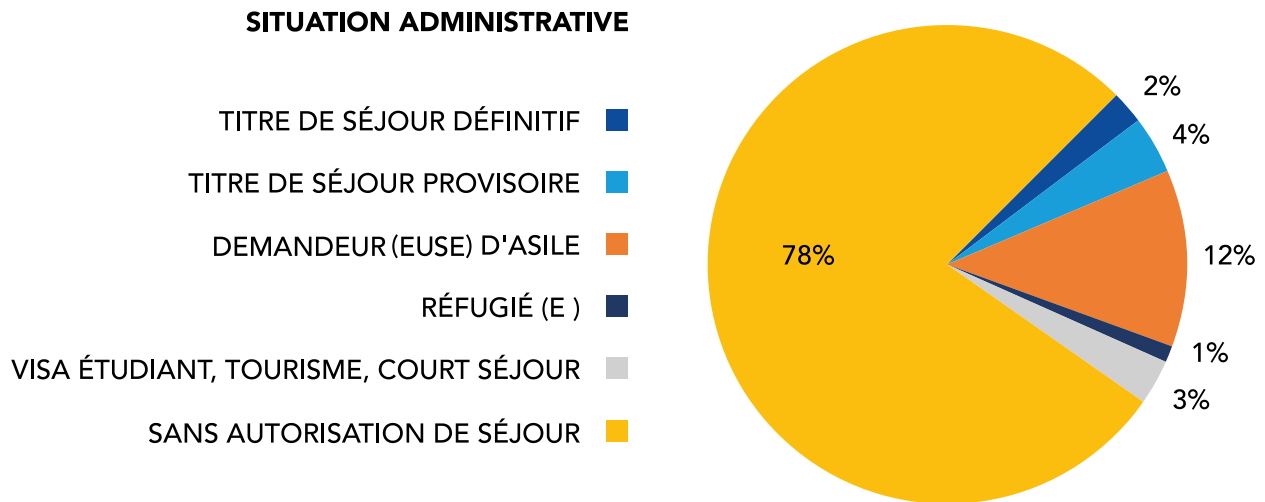
**19% d'entre eux** sont partis pour fuir une situation sociale ou politique dangereuse en raison de leurs convictions religieuses, leur orientation sexuelle, leur origine ethnique ou encore de la situation sécuritaire dans leur pays qui les poussent à l'exil pour se protéger. Certains sont reconnus comme réfugiés et d'autres sont devenus des demandeurs d'asile. **Une minorité des personnes est partie pour des raisons familiales ou de santé.**

Dans certains cas, il est bien difficile de savoir quelle a été la cause principale du départ car un certain nombre de personnes part pour plusieurs raisons.



## Situation administrative

La plupart des migrants reçus sont arrivés en Tunisie par voie régulière, via une exonération temporaire de visa ou un visa touristique. Les personnes arrivées via la Libye ou l'Algérie sont souvent entrées de façon irrégulière **sur le territoire** puis ont déposé une demande d'asile.



Cependant, lorsqu'ils viennent consulter les permanences d'accueil de Terre d'Asile Tunisie, **78% des migrants reçus n'ont pas d'autorisation de séjour.**

Cette part est en augmentation par rapport aux années précédentes, ce qui démontre que de nombreux migrants se retrouvent confrontés à l'impossibilité de régulariser leur situation administrative en Tunisie ou de renouveler leur titre de séjour. Pour certains migrants le renouvellement de la demande de séjour est un défi et s'avère de plus en plus risqué car en cas de refus, la personne peut se retrouver obligée de quitter le territoire tunisien. Les procédures administratives, les restrictions apportées par les lois tunisiennes et les délais d'étude de la demande freinent ces personnes dans leurs démarches de demande de séjour.

Les opportunités de travail ayant diminué suite à la crise sanitaire, beaucoup de travailleurs migrants ont perdu leur emploi et se sont retrouvés dans une situation vulnérable et ont sollicité TAT pour des aides sociales, assistances d'urgence, hébergement, kits d'hygiène, chèques cadeaux etc.

Le nombre des demandeurs d'asile accueillis à Terre d'Asile Tunisie a augmenté, en passant de 4 % en 2018 et 11 % en 2019 à 12 % en 2020. Ces derniers ont sollicité les permanences pour une assistance sociale au vu de leurs situations de vulnérabilité qui s'est accentuée sous l'effet de la crise sanitaire du Covid-19.

Du fait de l'impact de cette crise sur les moyens de subsistance des demandeurs d'asile et pour limiter cette aggravation socio-économique, Terre d'Asile Tunisie a essayé de répondre aux principales difficultés rencontrées par cette population et a veillé à apporter le soutien nécessaire, notamment une assistance sociale (aide alimentaire, aide au loyer, distribution des kits d'hygiène et référencement vers d'autres partenaires) et une assistance juridique (médiation pour éviter les expulsions et des conseils juridiques individualisés).

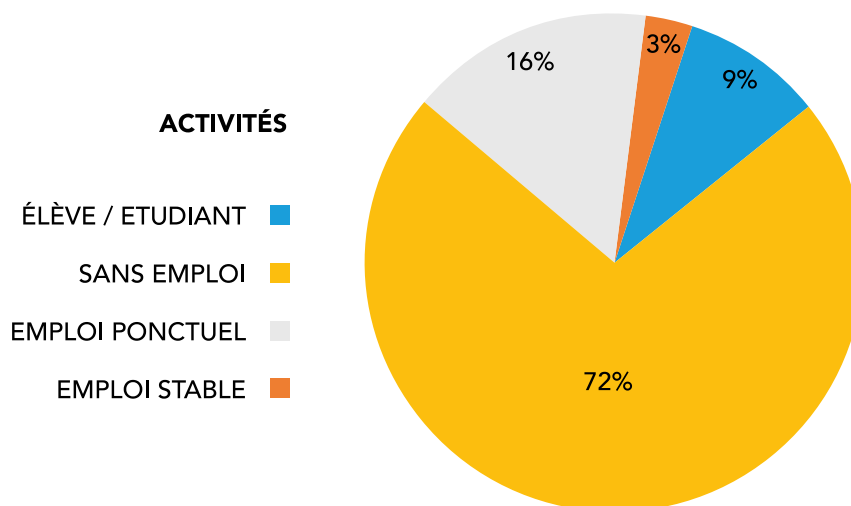
## Activité en Tunisie

La partie la plus importante représente les personnes qui se trouvent **sans emploi (72%)**, et sont de fait plus vulnérables en Tunisie. **16% des personnes ont un travail ponctuel**, et **3%** ont un emploi stable. Enfin, **9%** sont des étudiants.

Il est à noter que les restrictions sanitaires liées au Covid-19 ont entraîné des perturbations économiques majeures pour de nombreux travailleurs migrants en Tunisie qui sont confrontés au chômage, à la pauvreté, à l'exclusion sociale et souffrent d'une fragilité psychologique à laquelle ils doivent déjà faire face au quotidien.

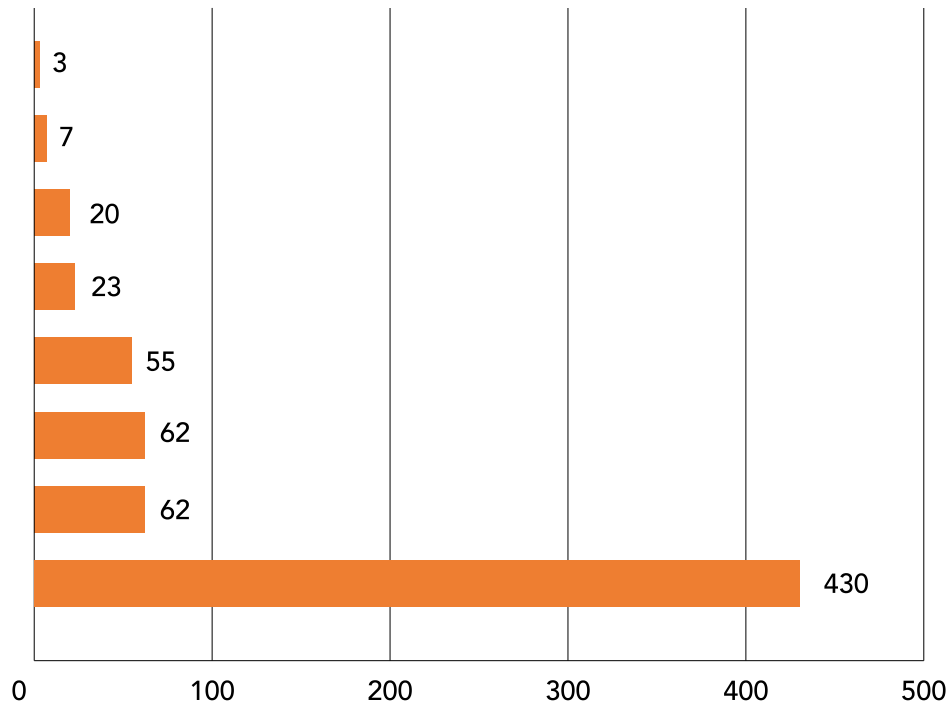
L'équipe de Terre d'Asile Tunisie œuvre au quotidien afin que les migrants présents en Tunisie ne soient pas marginalisés et qu'ils puissent bénéficier d'une aide d'urgence adaptée à leur situation. TAT s'est également engagée tout au long de la période de confinement dans le but d'alerter l'opinion publique sur leur situation. En effet, durant cette période, les personnes migrantes ont connu des **difficultés considérables** auxquelles elles ont pu faire face grâce au soutien de la société civile tunisienne.

Nous nous sommes donc impliqués de manière significative aux côtés de la société civile, des acteurs locaux et du gouvernement pour une **réponse plus inclusive à cette crise**, ainsi que pour une coordination prenant en compte une diversité d'acteurs de la société civile impliqués dans la défense et la protection des personnes migrantes en Tunisie. Ainsi, **de nombreuses initiatives solidaires ont émergé**, permettant de venir en aide à un nombre important de migrants en situation de vulnérabilité.



## Mode d'hébergement

TYPE D'HÉBERGEMENT



Colocation	Hébergé par famille ou amis	Autre	Logement autonome	Hébergé par un organisme	SDF	Lieu de travail	Foyer universitaire
65%	9%	9%	8%	4%	3%	1%	1%
430	62	62	55	23	20	7	3

**65%** des migrants accompagnés déclarent vivre en collocation, **9%** sont hébergés temporairement par des amis, **4%** sont hébergés par un organisme et **3%** sont des personnes sans domicile fixe. TAT a par ailleurs accompagné plusieurs femmes contraintes de se prostituer en échange d'un logement.

Il convient de mentionner que la situation économique fragile des migrants a une influence directe sur leurs modes d'hébergement. La pandémie de COVID-19 a également mis en évidence la précarité de ces migrants qui ont pour beaucoup perdu leurs emplois et n'ont pas pu payer leurs loyers.

## Personnes en détention

Parmi les personnes qui ont sollicité l'aide de Terre d'Asile Tunisie en 2020, 9 % sont ou étaient détenues arbitrairement au centre d'accueil et d'orientation El Ouardia, en dehors de toute procédure légale et de tout contrôle juridictionnel, sans accès à un avocat, sans notification écrite du fondement de leur placement en détention dans un centre qui n'est d'ailleurs même pas officiellement enregistré comme un lieu privatif de liberté. Autant de motifs qui concourent à qualifier ces détentions d'arbitraires, en violation du droit international des droits de l'homme et de la Constitution tunisienne.

Terre d'Asile Tunisie a notamment pris part à la coalition des associations travaillant sur la détention des personnes migrantes, particulièrement au centre d'El Ouardia, pour la rédaction d'une lettre adressée au Chef du gouvernement, au président du Conseil Supérieur de la Magistrature, au Ministre de l'Intérieur, au Ministre de la Justice et au Ministre des droits de l'Homme. Cette lettre demande des réponses sur les questions de statut des centres de rétention ainsi que sur les procédures et conditions à la base de la privation de leur liberté personnelle ainsi que sur les conditions de vie dans les centres.

Le 16 juillet 2020, une décision sans précédent a été rendue en Tunisie : le Tribunal administratif a ordonné la suspension de la détention de 22 migrants détenus arbitrairement au centre d'accueil et d'orientation El Ouardia, au motif que leur privation de liberté était contraire au droit tunisien, mais aussi aux engagements internationaux de la Tunisie, notamment le Pacte international relatif aux droits civils et politiques et la Convention contre la torture et autres peines ou traitements cruels, inhumains ou dégradants.

**L'ACCOMPAGNEMENT  
PROPOSÉ PAR TERRE  
D'ASILE TUNISIE**

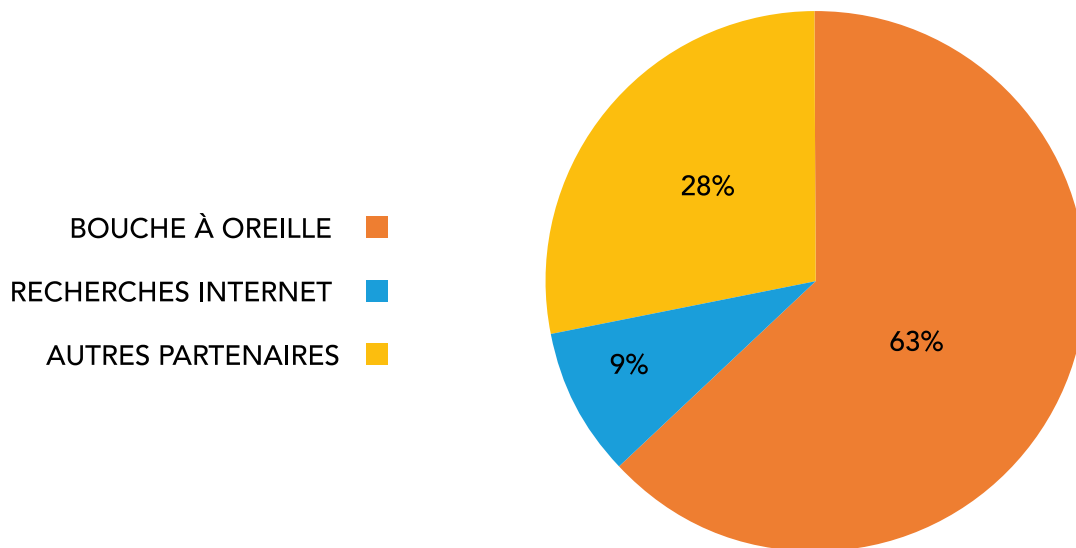
## Mode d'accès à la permanence

Comme chaque année depuis l'ouverture des permanences d'accueil, l'orientation des personnes migrantes vers Terre d'asile Tunisie se fait majoritairement par le bouche à oreille (**63%**). En effet, les personnes migrantes vivent le plus souvent en communauté en Tunisie et la communauté subsaharienne est bien organisée et structurée, ce qui conduit à une circulation importante de l'information au sein des communautés.

De plus, depuis 2019, des actions de sensibilisation sont menées et des relais communautaires sont régulièrement formés et mis en place afin de transmettre les bonnes informations au sein des communautés et d'assurer l'orientation vers l'accompagnement et les services proposés par Terre d'Asile Tunisie en fonction des besoins identifiés.

Par ailleurs, **28%** des personnes reçues ont été référées par nos partenaires, que ce soit des organisations internationales, des associations locales ou des institutions publiques. Cela reflète le travail engagé auprès des institutions et des partenaires organisationnels, institutionnels et associatifs, qui connaissent mieux les droits des migrants et les structures pouvant les accompagner.

### ACCÈS À LA PERMANENCE



**9 %** des personnes sont reçues grâce à des recherches internet, aux supports de communication ou lors d'événements organisés par la Maison du Droit et des Migrations, qui est de plus en plus connue grâce aux différentes activités mises en place et à leur diffusion sur notre site internet ainsi que sur les réseaux sociaux.

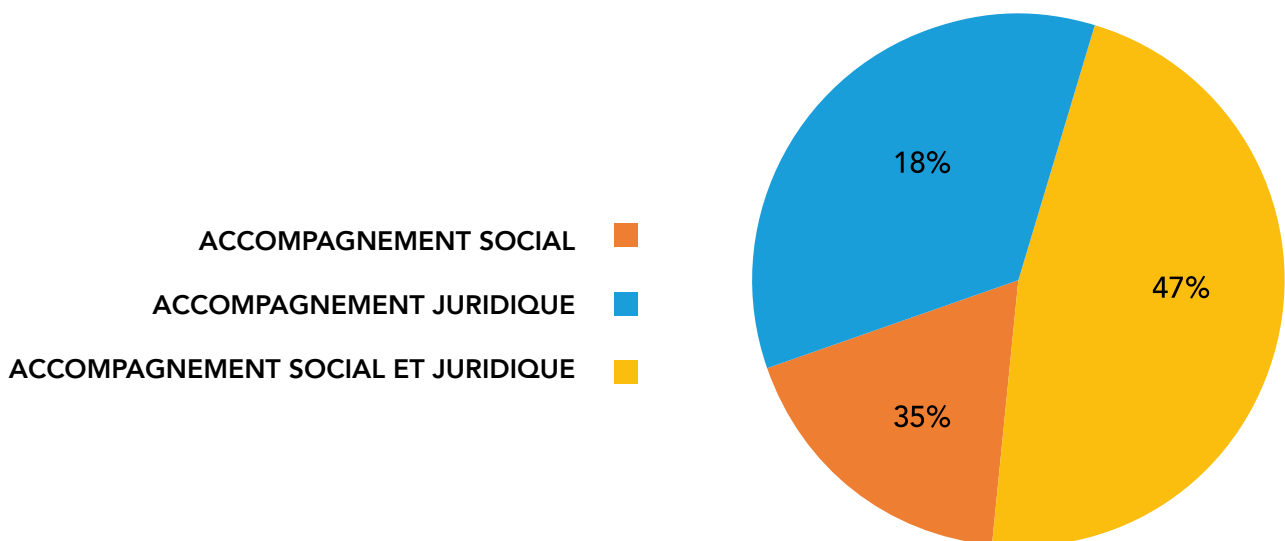


## Type d'accompagnement

Des permanences sociales et juridiques gratuites et confidentielles sont mises à disposition des personnes migrantes qui consultent Terre d'Asile Tunisie. L'accompagnement débute toujours par un entretien d'accueil afin de recenser les besoins et les attentes de la personne reçue. Cet entretien individuel et confidentiel permet la réalisation d'un diagnostic adapté à la situation de la personne. En fonction des problèmes identifiés, un accompagnement social et/ou juridique est proposé et mis en œuvre, un référencement vers des partenaires peut avoir lieu et des avocats peuvent être sollicités.

**En 2020, l'assistance sociale est le principal besoin identifié (47 %) alors que le besoin d'une assistance juridique a diminué passant de 66 % en 2019 à 35 % cette année.** Cela s'explique par la situation des migrants qui s'est aggravée avec la pandémie du Covid-19. Cette crise a provoqué la perte des sources de revenus de la majorité des migrants vivant d'emplois journaliers précaires.

### TYPE D'ACCOMPAGNEMENT



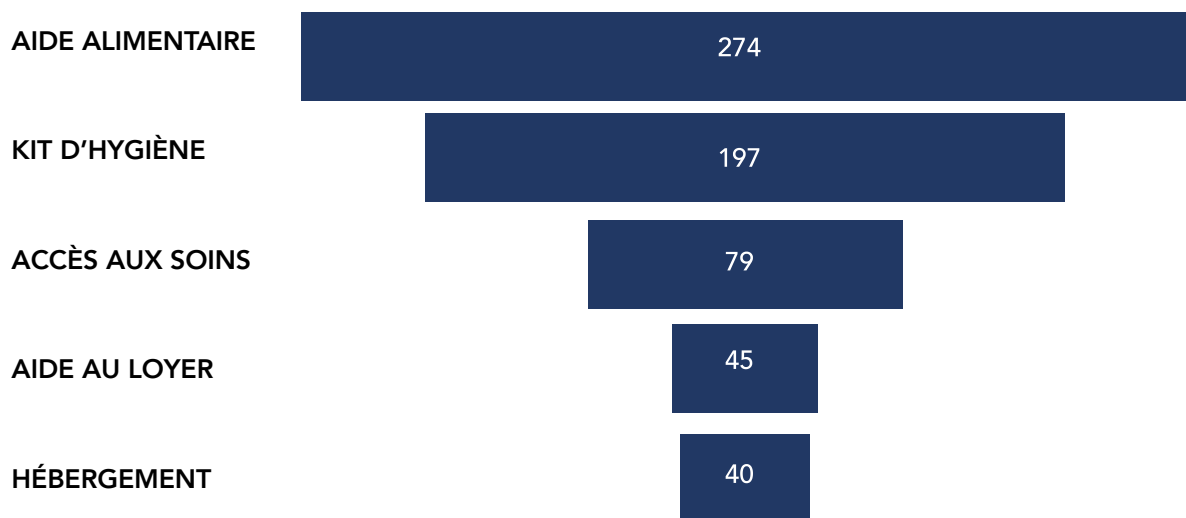
# L'ACCOMPAGNEMENT SOCIAL

## TYPES DE PROBLÉMATIQUES

Les migrants se trouvent confrontés à une très grande vulnérabilité sociale et économique. De ce fait Terre d'Asile Tunisie entame des entretiens individuels dans un espace d'écoute, d'information et de renseignements pratiques pour les personnes qui ont sollicité le soutien et l'accompagnement des permanences d'accueil. **La majorité des demandes soit 40 % concerne l'aide alimentaire et 29 % des personnes ont demandé à bénéficier des kits d'hygiène.**

**6 % des étrangers, qui n'ont pas de domicile fixe, souhaitent bénéficier d'un hébergement d'urgence** car leur situation économique s'est considérablement dégradée en 2020 et ne leur permet plus de payer leurs loyers.

### PRINCIPAUX PROBLÈMES SOCIAUX IDENTIFIÉS



## PARTENAIRES SOCIAUX

Le réseau de partenaires associatifs et institutionnels développé par Terre d'Asile Tunisie, en collaboration avec l'OIM et Médecins du Monde depuis 2014 (dispositif de référencement) a permis d'orienter nos bénéficiaires vers nos partenaires associatifs et institutionnels afin de couvrir tous les besoins identifiés.

- Orientation médicale et psychologique

**88 %** du public ayant besoin de soins médicaux et de suivi psychologique a été orienté vers **Médecins du Monde (MdM)** qui reste notre partenaire principal pour la prise en charge médicale et psychologique.

Les migrants qui ont vécu un évènement violent et traumatisant ont été orientés vers **NEBRAS** pour une prise en charge psychologique spécifique. D'autres migrants vulnérables ont manifesté leur besoin d'accéder aux services de santé et ont été référés vers l'**OIM** pour une prise en charge médicale.

- Autres orientations sociales :

La crise sanitaire liée au Covid-19 a fortement fragilisé la situation des personnes migrantes, pour cette raison des **initiatives de la société civile tunisienne et internationale et des autorités locales** ont pris forme et ont permis à cette population d'être assistée. Terre d'Asile Tunisie a soutenu et contribué notamment aux initiatives de **By Lhwem, du comité régional du Croissant Rouge de l'Ariana et de la Municipalité de la Marsa**, qui ont lancé des appels aux dons et à la solidarité, et coordonné avec la société civile et la mairie de Sfax une action solidaire à destination des personnes vulnérables de la commune de Sfax.

Avec 57 % des orientations sociales, le **Croissant Rouge Tunisien (CRT)** section de l'Ariana a été un partenaire clé pendant la période de confinement liée au coronavirus, pour un recours à l'aide alimentaire qui a été distribuée en porte à porte.

En coopération avec **la Banque Africaine de développement**, **10%** des personnes ont bénéficié de la distribution de **32 bons d'achat** pour soutenir les populations vulnérables fragilisées par cette crise sans précédent.

**10 %** des bénéficiaires, notamment des demandeurs d'asile, ont été orientés vers **le Conseil Tunisien pour les Réfugiés (CTR)** pour bénéficier d'un hébergement ou d'une aide matérielle et sociale.

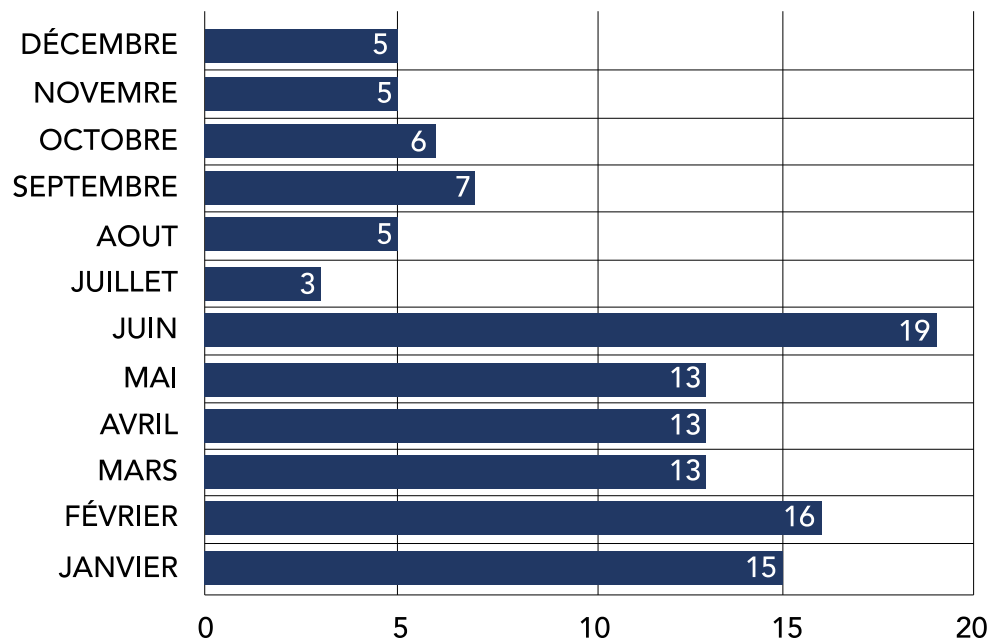
En coopération avec **l'Ambassade de Grande Bretagne**, **7 %** des nouvelles personnes **ont bénéficié d'une assistance sociale sous forme des bons d'achat qui leurs ont été attribués.**

De plus, **6%** des référencement sociaux ont été faits vers **By L'hwem** pour un soutien alimentaire.

Nous avons aussi orienté des bénéficiaires vers **l'OIM** pour une assistance au retour volontaire et vers **FTARTCHI** pour bénéficier d'une insertion socioprofessionnelle.

## HÉBERGEMENT

### NOMBRE DES PERSONNES HÉBERGÉES DANS NOS APPARTEMENTS ET DANS DES HÔTELS



Janvier	Février	Mars	Avril	Mai	Juin	Juillet	Aout	Septembre	Octobre	Novembre	Décembre
15	16	13	13	13	19	3	5	7	6	5	5

Pour faire face à un besoin croissant d'hébergement de la part de ses bénéficiaires, Terre d'Asile Tunisie a continué l'hébergement des personnes vulnérables à travers différents moyens :

- Le partenariat avec l'association Amal pour la famille et l'enfant dans le cadre de l'hébergement des femmes vulnérables
- Le partenariat avec le Centre d'encadrement social étatique de Zahrouni pour les hommes et mineurs vulnérables

- La mise en place de deux appartements hébergeant chacun six personnes (un appartement de femmes et un appartement d'hommes) en cohabitation et pour des durées plus longues.
- Le financement de nuits d'hôtels pour les cas urgents
- L'aide exceptionnelle au paiement de loyers pour les personnes qui ont une situation économique plus fragile

En raison du nombre de places limité, les personnes hébergées font l'objet d'une évaluation pour déterminer leur vulnérabilité mais aussi pour être accompagnées dans le cadre de leur intégration en Tunisie. La Tunisie n'ayant pas de dispositif d'hébergement pour les demandeurs d'asile à Tunis, la plupart des bénéficiaires hébergés sont des demandeurs d'asile en situation de précarité. Les personnes sont accompagnées via des visites à domicile de l'équipe sociale, des entretiens sociaux réguliers et l'orientation vers des partenaires en fonction de leurs besoins, notamment en matière de santé mentale et physique. L'équipe les accompagne vers l'autonomisation financière et professionnelle. Par ailleurs, TAT veille à la qualité du « vivre ensemble » en facilitant la cohabitation au sein de l'appartement.

Pour faire face aux besoins d'hébergement d'urgence, un total de **120 personnes a été pris en charge** sur l'année 2020 pour un total de **2988 nuitées**.

Sur les 120 personnes prises en charge, 78 ont été hébergées dans des appartements mis à disposition par Terre d'Asile Tunisie, 16 ont été hébergées dans des hôtels et 26 ont été hébergées dans des structures partenaires.

Des allocations journalières ont été accordées par Terre d'Asile Tunisie afin de répondre aux besoins journaliers de toutes les personnes hébergées.

L'activité d'hébergement a connu une baisse par rapport à l'année 2019 et a été impactée par la crise sanitaire et la fermeture des frontières.

## L'ACCOMPAGNEMENT DES PROJETS GÉNÉRATEURS DE REVENUS

Dans le cadre de son activité de financement et d'accompagnement de micro-projets de réfugiés et demandeurs d'asile installés en Tunisie, Terre d'Asile Tunisie a procédé au financement de deux micro-projets portés par une bénéficiaire ivoirienne et une autre camerounaise. Il s'agit de deux ateliers de couture et de création d'accessoires utilisant le pagne africain comme matière principale. Ces projets ont été sélectionnés suite à un comité de sélection réuni le 3 mars 2020.



Dans le même cadre, Terre d'Asile Tunisie a renforcé un projet de jardinage déjà en cours conçu par un bénéficiaire centrafricain consistant à créer et à aménager des espaces verts.

Une convention est signée avec les bénéficiaires. Cette convention reprend les engagements des différentes parties et clarifie les procédures d'accompagnement financier et technique. La constitution du business plan et l'estimation des besoins de financement et des ressources financières durables, permettent de déterminer la somme nécessaire au lancement du projet. L'élaboration de tous ces documents est une démarche longue, qui nécessite de nombreux allers-retours et ajustements, mais qui est indispensable à l'estimation de la viabilité du projet.

L'accompagnement commence alors comme suit : un appui financier cadré par l'équipe, avec des achats directs, un appui technique à la préparation du projet et à son développement, à travers un suivi régulier.

### **Projet 1 : « Tebou Mode » Atelier de couture :**

Le premier micro-projet accompagné est celui d'un atelier de création de vêtements et accessoires d'inspiration ethnique, pour hommes, femmes et enfants, fusionnant les modes africaines, maghrébines et européennes nommé « Tebou Mode». L'objet principal du projet est d'offrir une large gamme de vêtements de même que des accessoires divers et des bijoux.

Terre d'Asile Tunisie a appuyé la bénéficiaire à travers une aide à l'achat des matières premières, les équipements essentiels pour lancer l'activité et à la communication autour du projet. À l'issue de l'accompagnement technique et financier de son projet, la bénéficiaire a réussi à développer sa clientèle via des « concept stores » ainsi que des réseaux de solidarité et de commerce équitable.



### **Projet 2 : « Loucha-DEBAÏ » Atelier de couture :**

L'objet principal de ce projet est d'accompagner la bénéficiaire dans son activité indépendante de couture Africaine. Passionnée et formée dans le domaine de la couture, elle travaille à son propre compte, afin de poursuivre et de développer cette activité qu'elle exerce déjà. La couturière confectionne des vêtements en utilisant les pagnes africains. Le soutien de l'association a permis d'investir dans les équipements essentiels à l'activité. Elle a réussi à développer sa clientèle et à élargir son activité commerciale.

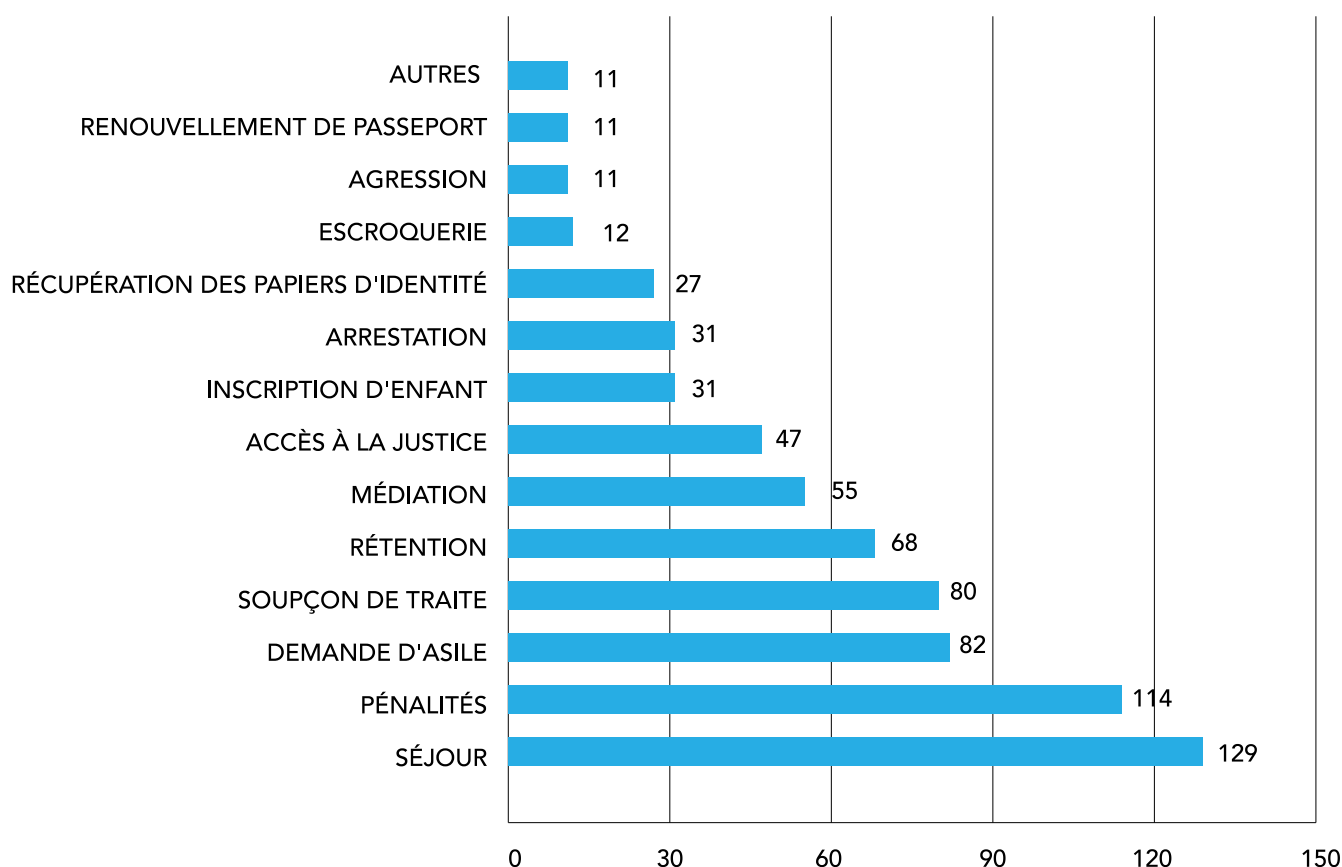
# L'ACCOMPAGNEMENT JURIDIQUE

## PROBLÉMATIQUES JURIDIQUES RENCONTRÉES

Malgré la baisse significative des sollicitations juridiques en 2020, les demandes juridiques de **régularisation ou de renouvellement de titre de séjour (19 %)** restent parmi les problématiques les plus identifiées. **17 %** concernent les personnes qui sont dans une situation irrégulière et doivent payer **les pénalités** de dépassement de leur séjour légal. Ces personnes souffrent d'une vulnérabilité économique qui les empêche notamment de s'aquitter des pénalités.

**12 %** des personnes manifestent un besoin **d'accès à une demande d'asile en vue d'obtenir une protection internationale**. Par ailleurs, **les victimes potentielles de traite (11 %)**, sollicitent une aide dans le cadre de leurs démarches de signalement et de récupération de **leurs documents d'identité confisqués**. Enfin **10 %** des problèmes identifiés concernent **les personnes en rétention**. La rétention arbitraire, le manque d'assistance et l'accès à l'information juridique pendant la rétention ainsi que les conditions de rétention, restent des sujets de préoccupation majeurs.

### PROBLÈME JURIDIQUE IDENTIFIÉ

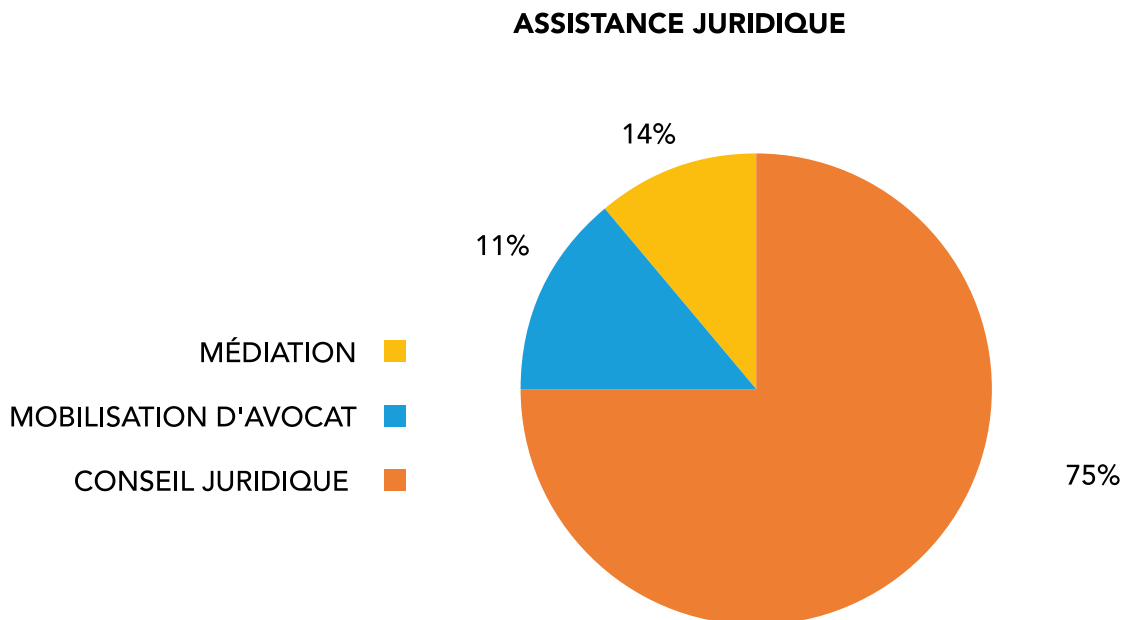




## LA RÉOLUTION DES PROBLÉMATIQUES PAR LA PERMANENCE JURIDIQUE

Terre d'Asile Tunisie assure des permanences juridiques qui portent sur les divers aspects du droit des étrangers en Tunisie et qui s'adressent à un public diversifié. A travers ces permanences, les migrants ont la possibilité d'obtenir des renseignements juridiques et/ou de bénéficier d'un accompagnement juridique individualisé. **75 %** de l'assistance juridique fournie se présente sous la forme d'un conseil juridique personnalisé répondant aux demandes des bénéficiaires.

Par ailleurs, dans l'objectif d'améliorer l'accès des migrants à l'information sur leurs droits et sur les acteurs pouvant les accompagner, des séances d'information collectives ont été organisées en partenariat avec les relais communautaires et des partenaires associatifs afin d'aller à la rencontre des migrants isolés et vulnérables. Ces séances ont été animées par les chargés juridiques de Terre d'Asile Tunisie et ont permis aux bénéficiaires de connaître leurs droits et de poser des questions sur différentes thématiques.



**14 %** des demandes ont concerné la récupération des salaires ou de passeports confisqués par les employeurs ou les intermédiaires, ainsi que la négociation avec les propriétaires des logements dans le cadre de paiements de factures abusives ou le paiement des frais de loyer.

Cependant, à cause de la crise du Covid-19 plusieurs locataires ont été confrontés à l'impossibilité de régler leurs loyers et ont été obligés de quitter leurs logements. Les mesures de confinement instaurées au printemps 2020 ont eu un impact social fort sur l'emploi des migrants. Les migrants subsahariens en Tunisie, souvent victimes de discriminations, ont été particulièrement touchés. Généralement employés comme serveurs dans des restaurants et des cafés populaires ou sur des chantiers de construction et non déclarés, ils ont perdu leur emploi et donc leurs revenus, et se sont retrouvés confinés chez eux sans ressources, incapables de payer leur loyer, au point d'être expulsés de leurs logements.

Pour répondre à ce problème, une cellule de médiation a été mise en place au niveau de la permanence juridique qui s'est chargée dans ces cas-là d'effectuer une médiation à l'amiable entre les locataires et les bailleurs, en s'appuyant sur la législation en vigueur. La plupart du temps, cette étape est suffisante pour régler les litiges.

Pour **11 %** des affaires juridiques, la mobilisation d'un avocat s'est avérée nécessaire. Pour permettre l'accès au droit des personnes migrantes, la permanence juridique a développé un réseau d'avocats investis dans le droit des étrangers et facilement mobilisables. Les bénéficiaires ont pu consulter ou être défendu par des avocats membres de notre réseau, avec une prise en charge des honoraires par la permanence, soit **45 dossiers**.

Dans l'objectif de protéger les droits des enfants migrants vulnérables, notamment ceux qui n'ont pas été enregistrés au bureau de l'état civil dans les 10 jours suivant leur naissance, comme requis par la loi, Terre d'Asile Tunisie a offert une assistance juridique aux parents afin de leur permettre un accès effectif à la justice. **15** dossiers d'enfants migrants ont été transférés vers des avocats afin d'assurer leur enregistrement à l'état civil.

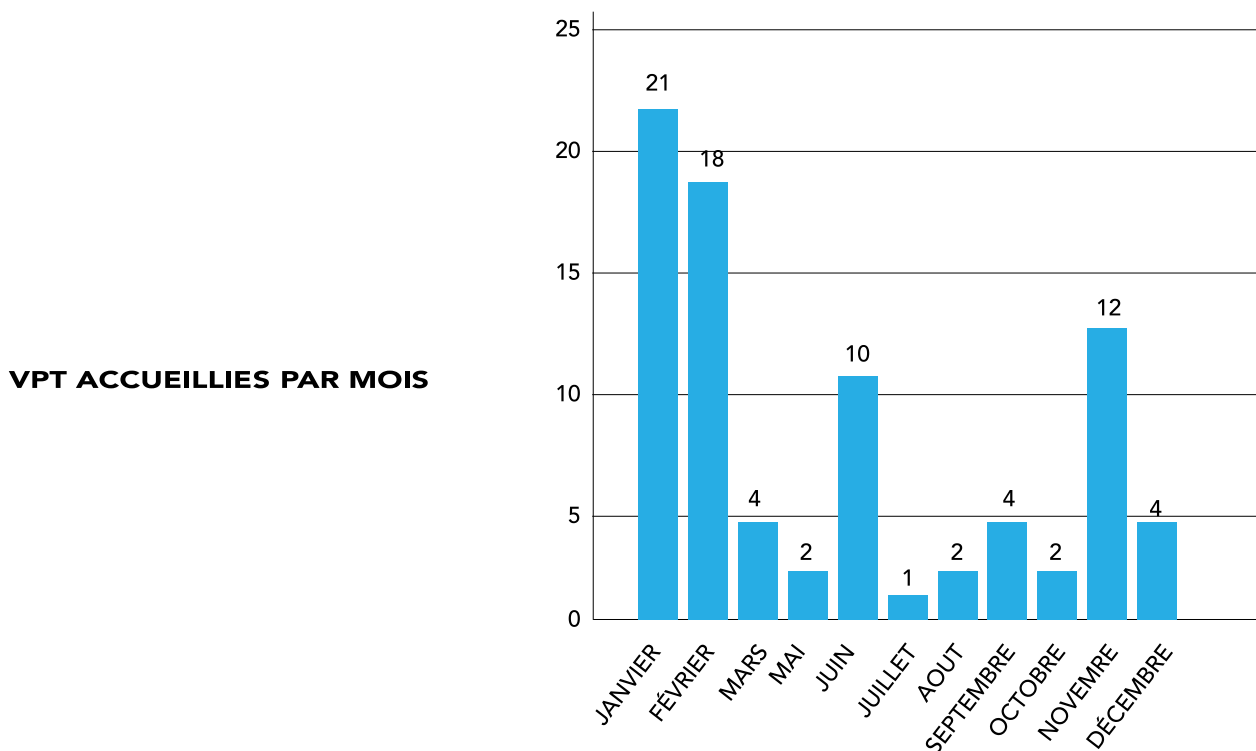
Par ailleurs, un certain nombre de bénéficiaires qui nous sollicitent sont orientés vers des partenaires pour la résolution de leurs problématiques juridiques, après avoir reçu une information sur leurs droits. La majorité des personnes orientées (82 personnes) le sont vers le CTR afin de déposer une demande d'asile. 79 personnes ont été identifiées comme potentielles victimes de traite et ont été orientées vers l'Instance Nationale de Lutte Contre la Traite. Le reste des orientations a concerné des mineurs non accompagnés référés vers le Délégué à la Protection de l'Enfance, ainsi que des orientations vers l'OMCT et ASF pour une assistance judiciaire.

## LES POTENTIELLES VICTIMES DE TRAITE

L'année 2020 a été marquée par la fin du projet Recolteha, et la poursuite des activités de lutte contre la traite via les permanences d'accueil de Terre d'Asile Tunisie.

Pour rappel, le projet transnational **RECOLTEHA**, s'inscrivait dans le cadre d'une volonté du gouvernement tunisien de lutter contre la traite des personnes et visait au renforcement des capacités de la société civile en matière d'information, de prévention, de sensibilisation et de protection des victimes de la traite en Tunisie (en tant que pays de destination), Côte d'Ivoire et Sénégal (en tant que pays sources). Ce projet a été mis en œuvre de mars 2017 jusqu'à février 2020 et a permis de détecter et de signaler 413 potentielles victimes de traite selon les critères établis par l'Instance.

80 personnes reçues à la permanence ont été identifiées comme victimes potentielles de la traite des êtres humains ce qui représente **12 %** des nouvelles personnes accueillies en 2020.



**Ces victimes potentielles de traite** ont été accompagnées et signalées à l'Instance Nationale de Lutte Contre la Traite des Personnes. La détection, l'identification et l'accompagnement des victimes potentielles de traite est un parcours long et complexe, la compréhension du phénomène étant loin d'être évidente pour les victimes elles-mêmes.

Les données périodiquement récoltées par le biais de la permanence sociale et juridique de Terre d'Asile Tunisie à Tunis et à Sfax, permettent d'affiner les critères de détection des victimes potentielles de traite ; ces critères constituent des indicateurs, permettant d'établir une situation de traite.

Ces informations constituent également des données importantes puisqu'elles permettent de cerner les différentes formes que peut revêtir la traite en Tunisie, et de fait, de renforcer la prise en charge des bénéficiaires.

Terre d'Asile Tunisie travaille en étroite collaboration avec l'Instance Nationale de Lutte contre la traite des Personnes, seule institution ayant la compétence de coordonner la stratégie nationale de lutte contre la traite.

# Les projets de Terre d'Asile Tunisie en 2020

## Projet PMGTS 3 - Plateformes d'assistance aux migrants dans le Grand Tunis et la région de Sfax 3 (juillet 2018 - juin 2020)

Le 30 juin 2020 a marqué la fin du projet PMGTS 3 dont la troisième et dernière phase avait été initiée en juin 2018 grâce au soutien financier de la Coopération suisse. Dans le cadre du projet, Terre d'Asile Tunisie a continué ses activités d'assistance aux migrants et de renforcement de capacités des différents acteurs sur la thématique migratoire ainsi que la mise en place d'un dispositif de référencement. La signature de ce projet a permis d'assurer une continuité avec les deux premières phases, en maintenant les activités d'accueil des migrants à Tunis, mais aussi de développer une permanence d'accueil à Sfax. Au terme de ce projet, plusieurs volets ont été consolidés : augmentation du nombre d'avocats conventionnés membres du réseau de Terre d'Asile Tunisie et du dispositif de référencement ; mise en place d'un hébergement d'urgence ; appui de projets d'entrepreneuriat portés par des migrants et des associations locales.

## PAD – Points Anti-Discrimination (février 2020 – février 2021)

Malgré l'évolution du cadre législatif en Tunisie, les discriminations vis-à-vis des personnes migrantes persistent et s'intensifient, notamment pendant la crise du Covid-19. Pour lutter contre les discriminations subies par les personnes migrantes et pour pouvoir contribuer à une meilleure prise en charge de celles-ci, Terre d'Asile Tunisie a pris part, avec huit autres associations de la société civile tunisienne, au projet des «Points Anti-Discrimination» (PAD) inscrit dans le programme «Pour la consolidation des capacités de la société civile tunisienne dans la lutte contre les formes de discrimination» soutenu par l'Union européenne et mis en œuvre par Minority Rights Group et Damj. Les objectifs du projet étaient d'offrir assistance et protection aux victimes, de documenter les cas recensés, de sensibiliser les acteurs locaux et de renforcer les capacités des acteurs de la société **civile**.

### Projet d'amélioration des conditions de vie des enfants migrants en Tunisie (septembre-décembre 2020)

Les permanences d'accueil ont développé certaines expertises et certains réflexes dans la prise en charge, la mise à l'abri et l'assistance aux enfants en difficulté. Cette expérience permet d'offrir une écoute, un soutien, des informations fiables et pertinentes et des renseignements pratiques pour des personnes qui se trouvent confrontées à une réalité difficile, notamment les parents des enfants migrants ou les enfants migrants qui souhaitent bénéficier des services fournis par Terre d'Asile Tunisie.

Dans la même optique, un projet financé par Save the Children a été conçu afin d'améliorer l'accès aux droits fondamentaux des mineurs étrangers en Tunisie et de contribuer à leur protection et insertion sociale.

### ADPEV – Accès aux Droits des Personnes Etrangères Vulnérables (juillet2020 - septembre2021)

Ce projet, co-financé par le Conseil de l'Europe et l'Union européenne dans le cadre du programme APJUST, vise à renforcer l'accompagnement juridique des migrants en Tunisie, notamment via la mise en place de permanences juridiques à Tunis et à Sfax, et de permanences mobiles à Médenine et Sousse, dans un but de décentraliser l'accès aux droits en déployant des points d'information sur une plus grande zone géographique, qui ne se limite pas à la capitale. Il vise également à développer l'information des migrants sur leurs droits.

### PAAIP - Programme d'appui à l'autonomisation et à l'inclusion des populations (juillet 2020-décembre 2022)

Ce projet financé par l'Union européenne a été lancé le 1er juillet 2020 pour une durée de 30 mois. L'objectif est d'œuvrer pour l'autonomisation économique et sociale des populations migrantes en Tunisie à travers des activités de sensibilisation, de formation, de plaidoyer et d'assistance directe. Le projet est mis en œuvre avec CEFA Tunisie. Grâce à ce projet, TAT poursuit son travail d'accompagnement juridique et social dans ses permanences de Tunis et Sfax et a déployé des guichets d'information temporaires dans le sud du pays (Zarzis et Medenine).



### Terre d'Asile Tunisie

<https://www.terre-asile-tunisie.org/>

### Maison du Droit et des Migrations de Tunis

17 rue Khaled Ibn El Oualid – 1002 Mutuelleville, Tunis  
 contact@maison-migrations.tn  
 Tél : (+216) 71 287 484  
<https://www.facebook.com/TerreAsileTunisie/>

### Maison du Droit et des Migrations de Sfax

Immeuble Emna City, Bloc A, 9ème étage, App n° 908, Rue Hedi Nouira 3027 Sfax  
 El Jedida – Sfax  
 contact-sfax@maison-migrations.tn  
 Tél : (+216) 74 400 417  
<https://www.facebook.com/maisonmigrationsfax/>





**Terre d'Asile Tunisie**

<https://www.terre-asile-tunisie.org/>

**Maison du Droit et des Migrations de Tunis**

17 rue Khaled Ibn El Oualid – 1002 Mutuelleville, Tunis

[contact@maison-migrations.tn](mailto:contact@maison-migrations.tn)

Tél : (+216) 71 287 484

<https://www.facebook.com/TerreAsileTunisie/>

**Maison du Droit et des Migrations de Sfax**

Immeuble Emna City, Bloc A, 9ème étage, App n° 908, Rue Hedi Nouira 3027 Sfax  
El Jedida – Sfax

[contact-sfax@maison-migrations.tn](mailto:contact-sfax@maison-migrations.tn)

Tél : (+216) 74 400 417

<https://www.facebook.com/maisonmigrationssfax/>